

## Abrinord dévoile les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour sa zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE)

**Saint-Jérôme, le 14 juin 2021** – C'est avec un sentiment de devoir accompli et une fébrilité face à leur mise en œuvre que l'équipe d'Abrinord dévoile les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques dont se sont dotés les acteurs de l'eau de son territoire de gestion.

### Un mandat pour les OBV

En 2017, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (LCMHH) afin d'instaurer un nouveau régime de conservation de ces milieux. Cette nouvelle loi a entraîné de nombreuses modifications à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (Loi sur l'eau). Les organismes de bassins versants (OBV) se sont vu attribuer l'obligation d'inclure dans leur Plan directeur de l'eau (PDE) des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH), afin d'assurer la cohérence des Plan régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH), que les MRC doivent élaborer, avec la planification stratégique des ressources en eau.

### Des objectifs concertés pour une utilisation durable par les générations actuelles et futures

Le dépôt des OCMHH d'Abrinord est le résultat d'une longue démarche de concertation des acteurs du territoire, entreprise en 2019. Le principe d'utilisation durable des milieux humides et hydriques a mené les acteurs à proposer des OCMHH conciliant tous les usages des ressources en eau et des milieux associés. Trois principes ont donc guidé l'élaboration des objectifs, soit l'adaptation aux changements climatiques, l'aménagement durable du territoire ainsi que l'engagement et la collaboration de tous. Abrinord tient à rappeler sa volonté d'appuyer les acteurs de l'eau dans la mise en œuvre des OCMHH, notamment en proposant des outils concrets pour intégrer ceux-ci aux activités courantes de ses partenaires. En effet, l'atteinte des OCMHH dépendra des efforts déployés collectivement par les acteurs du territoire d'Abrinord afin de se doter des moyens nécessaires pour travailler ensemble dans un esprit de solidarité et de collaboration. La mobilisation des acteurs dans la démarche d'élaboration des OCMHH a bien démontré leur intérêt à faire de la protection des milieux humides et hydriques une priorité partagée. Pour Mathieu Madison, président d'Abrinord, « C'est la participation active de plusieurs organisations du territoire à toutes les étapes du processus qui nous a permis de remplir ce mandat. Les OCMHH sont ambitieux et guideront la mise en place d'actions structurantes. Abrinord se positionne comme un agent d'accompagnement et un collaborateur dans le travail des MRC qui auront à préparer leur PRMHH. Nous sommes contents que les OCMHH puissent les guider dans leur travail, mais aussi mettre en valeur leurs ambitions régionales. »

Les objectifs déposés pour approbation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques peuvent être consultés sur le [site Web d'Abrinord](#).

### À propos d'Abrinord

Abrinord est l'un des 40 organismes de bassins versants reconnus par le gouvernement du Québec comme étant responsable de planifier et de coordonner la gestion intégrée de l'eau dans la zone qui lui a été confiée. Depuis 2003, l'organisme constitue une table de concertation et de planification dont le mandat premier consiste à élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE), à le mettre à jour, ainsi qu'à promouvoir et suivre sa mise en œuvre.

– 30 –

Source :

Aurélie Charpentier, coordonnatrice  
Abrinord (Organisme de bassin versant de la rivière du Nord)

(450) 432-8490

[acharpentier@abrinord.ca](mailto:acharpentier@abrinord.ca)



*Des gens en canot sur la rivière du Nord*